



non paiement de contribution à l'entretien d'un enfant

Par **kaczor**, le **19/11/2020** à **16:45**

Bonjour,

Mr MARTIN et Mlle HERARD ont eu une fille Annabelle aujourd'hui âgée de 14 ans, qui réside chez sa mère.

Mr MARTIN a quitté le domicile et ne verse aucune pension alimentaire pour sa fille.

Mlle HERARD s'étant replacée avec Mr ROGER, son nouveau compagnon, ce dernier décide de saisir le JAF contre Mr MARTIN afin de voir fixer une contribution à l'entretien d'Annabelle...

Que penser de cette action ? en a-t-il le droit en tant que concubin ?

Merci pour votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **19/11/2020** à **17:00**

Bonjour,

je pense que M ROGER n'a pas d'intérêt direct à l'action parce qu'il n'a pas l'autorité parentale du fait qu'il n'y a pas de lien de filiation établi entre lui et sa belle-fille ANNABELLE.

Je pense que le titulaire du droit d'agir est MELLE HERARD du fait qu'elle a l'autorité parentale et qu'elle a un lien de filiation avec sa fille.